

La langue des Signes

Textes de référence :

<http://eduscol.education.fr/cid47774/enseignement-de-la-langue-des-signes.html>

[Accueil](#) > [Égalité des chances](#) > [Scolarité et handicap](#)

Enseignement de la langue des signes française à l'école, au collège et au lycée.

La scolarisation des jeunes sourds en milieu ordinaire connaît de réels progrès : depuis 2005, la langue des signes française (LSF) est reconnue comme une langue à part entière et tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de LSF. Celui-ci est désormais proposé à l'école primaire depuis la rentrée 2008 et le sera, au collège et au lycée, à la rentrée 2009. En outre, depuis 2008, une épreuve facultative de LSF est proposée au baccalauréat à tous les élèves, qu'ils soient sourds ou entendants. En 2010, le CAPES de LSF sera créé.

Outils pour l'enseignant :



Découverte interactive de la langue des signes française -CRDP Nantes

<http://web-linux.crdp-nantes.fr/web/lds/>

Guide pédagogique pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience auditive

[Télécharger le guide](#) (.pdf, 463 ko)

Le site-école pour tous- pour une recherche de ressources

http://www.lecolepourtous.education.fr/index.php?id=rsltat_de_la_recherche

M.A.J. le 14/12/2009

Dans cette rubrique

- [Actualités](#)
- [Présentation de la DSDEN 49](#)
- [Circonscriptions du premier degré](#)
- [Écoles du premier degré](#)
- [Collèges et lycées](#)
- [Enseignement supérieur](#)

- [Partenaires Écoles-Établissements](#)
- [Statistiques](#)
- [Cartographie](#)
- [Référentiel Marianne](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire
Cité administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 Angers CEDEX
Tél. 02 41 74 35 35

Localisation